ART. 44 N° 241

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2021

## RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º 241

présenté par

Mme Brenier, Mme Bonnivard, M. Bouley, M. Bourgeaux, M. Perrut, Mme Boëlle, M. Reiss et

M. Vialay
------

#### **ARTICLE 44**

À l'alinéa 3, substituer au mot :	
« deux »	
par le mot :	
« six ».	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter la possibilité de fermeture des lieux de culte pour menace grave à l'ordre public, de 2 à 6 mois.